



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

INSTRUCTIONS UEFA POUR ARBITRES

Séminaire de Février 2007, Rome.

Les cours de l'UEFA pour les arbitres qui ont eu lieu à Rome n'ont pas seulement fourni l'occasion de mettre l'accent sur les informations pratiques contenues dans la brochure *Practical Information for Match Officials* mais ont également permis d'identifier de nouvelles tendances (et de proposer des solutions) et de rappeler aux arbitres leurs responsabilités sur le terrain et également leur rôle de modèle pour des arbitres moins expérimentés en Europe.

1. Cours avancé de l'UEFA pour les arbitres d'élite et de première catégorie

a) Concentration

En raison d'un manque de concentration ou d'un excès de précipitation, des erreurs d'identification des joueurs sanctionnés peuvent se produire. Par conséquent, il convient de rappeler aux arbitres les principes de base suivants lorsqu'ils prennent des sanctions disciplinaires :

- isoler et identifier le joueur ;
- les quatre officiels du match devraient noter l'identité du joueur et vérifier si celui-ci a déjà été averti.

C'est seulement après que la partie devrait recommencer.

b) Désapprobation

Les directives émises par la Commission des arbitres de l'UEFA après le cours avancé de l'UEFA en août 2006 ont été en général bien appliquées et une amélioration est notée. Toutefois, il reste encore des cas de désapprobation qui ne sont pas traités de manière uniforme et cohérente. Par conséquent, les points suivants ont de nouveau été soulignés :

Les joueurs doivent être avertis :

- s'ils manifestent leur désapprobation en courant vers l'arbitre ou l'arbitre assistant en signe de protestation,
- s'ils manifestent leur désapprobation par des actes ou par des gestes,
- s'ils *exigent* de manière verbale ou physique que l'arbitre inflige un carton jaune à un adversaire.

Si des joueurs se pressent autour de l'arbitre (protestation collective/harcèlement), au moins un joueur doit être averti. Dans de tels cas, on attend des arbitres assistants et du 4^{ème} officiel qu'ils agissent conformément aux directives décidées lors des cours précédents. En cas de contact physique antisportif avec l'arbitre ou un arbitre assistant, le(s) joueur(s) doit/doivent être sanctionné(s) par un carton rouge.

c) Protection des joueurs

Il est rappelé aux arbitres leur devoir de protéger les joueurs d'un jeu antisportif.

d) Utilisation non autorisée des coudes et des bras

- Il semble que ce soit toujours un problème.
- Une amélioration a été constatée depuis le séminaire d'août 2006 et des cartons rouges ont été infligés lors de plusieurs matches. Toutefois, certaines décisions (sanction ou absence de sanction) prises par les arbitres ont été considérées comme inappropriées.
- Les arbitres doivent identifier et sanctionner sévèrement toute utilisation non autorisée des mains et des bras; ils devraient être conscients du danger que représente l'utilisation non naturelle des bras et des coudes.
- Tout contact physique impliquant l'utilisation excessive de la force et mettant par conséquent en danger la santé de l'adversaire est une faute grossière et doit être sanctionné par un carton rouge.
- Le rôle des arbitres assistants (et parfois du 4^{ème} officiel) peut être important dans de telles situations.

e) Tacles durs

- Il est rappelé aux arbitres leur devoir de protéger les joueurs des contacts physiques antisportifs / des tacles durs.
- Si la plupart des décisions prises par les arbitres étaient appropriées, il reste des cas où ces actions n'ont pas été sanctionnées conformément aux instructions précédentes.
- Il a été réaffirmé qu'il n'y a aucune différence si le tacle est fait par derrière, de devant ou de côté.
- En cas de contact avec le ballon et l'adversaire en pleine course sans considération du danger potentiel représenté pour l'adversaire, cet acte doit être sanctionné de manière appropriée – normalement par un carton jaune, mais dans des cas de faute grossière par un carton rouge.
- Il est rappelé aux arbitres que tout tacle impliquant l'utilisation excessive de la force et mettant, par conséquent, en danger la santé de l'adversaire est une faute grossière et doit être sanctionné par un carton rouge.

f) Tenir un adversaire dans la surface de réparation

Alors que le fait de tenir un adversaire est sanctionné de manière relativement uniforme, notamment lorsqu'une attaque dangereuse est stoppée, l'utilisation non autorisée des mains/des bras à l'intérieur de la surface de réparation se produit de plus en plus souvent et n'est pas sanctionnée de manière appropriée. Cela est notamment le cas lors de corners et de coups francs de l'équipe qui attaque situés près du but. Les arbitres doivent :

- appliquer les instructions données lors de cours précédents de manière plus stricte. Ils doivent être plus proactifs avant le tir de corners / de coups francs de l'équipe qui attaque situés près du but et leur action préventive devrait être clairement visible ;
- sanctionner très fermement toute utilisation non autorisée des bras / des mains. Si cela se produit avant que le ballon ne soit en jeu, des sanctions disciplinaires doivent être imposées. Toutefois, si un joueur est clairement tenu ou poussé après que le ballon est en jeu, les arbitres doivent accorder un penalty (pour une faute commise par un défenseur) ou un coup franc (pour une infraction commise par un attaquant) en plus d'éventuelles sanctions disciplinaires.

g) Protéger l'image du jeu

Il est rappelé aux arbitres leur devoir de protéger l'image du jeu.

h) Confrontation entre joueurs

- Des confrontations collectives impliquant des joueurs des deux équipes continuent de se produire et ne sont pas sanctionnées de manière cohérente ou ferme.
- Les joueurs impliqués dans de tels incidents doivent être punis en conséquence. Il est recommandé qu'au moins un joueur de chaque équipe soit averti et que, dans des cas de contact physique excessif, le(s) joueur(s) soient expulsé(s).
- Les joueurs qui s'approchent ou se mêlent de l'incident doivent également être identifiés et sanctionnés.
- Il est recommandé que l'arbitre assistant le plus proche de l'incident assiste l'arbitre alors que l'autre arbitre assistant devrait suivre et noter les événements. Le quatrième officiel devrait rester en position entre les surfaces techniques tout en suivant de près la situation.
- L'arbitre et l'arbitre/les arbitres assistant(s), ainsi que le 4^{ème} officiel si nécessaire, devraient communiquer les uns avec les autres avant que le match ne recommence.

i) Simulation

- Les arbitres doivent être conscients que la simulation peut se produire n'importe où sur le terrain et doivent sanctionner les joueurs dont les actions ont pour but de tromper l'arbitre.
- Les joueurs qui cherchent un contact avec un adversaire ou qui utilisent un léger contact pour tromper l'arbitre doivent être identifiés et sanctionnés de manière conséquente.
- Les arbitres doivent être conscients que les joueurs qui simulent rendent leur tâche très difficile. Il est inacceptable que de telles actions ne soient pas sanctionnées.

j) Coups francs de l'équipe attaquante

- Afin de garder le contrôle total de la situation, une fois le coup franc accordé, l'arbitre doit veiller à ce que le ballon soit placé à l'endroit correct et doit clairement indiquer au joueur qui doit tirer le coup franc d'attendre son signal avant de tirer (Il doit montrer le sifflet au joueur qui doit tirer le coup franc).

- Avant de mettre le mur à la distance réglementaire des 9,15m, il doit veiller à ce qu'il n'y ait plus de joueurs de l'équipe qui défend à proximité de l'endroit où la faute a été commise.
- Tout joueur qui refuse de reculer à la distance minimum requise doit être averti.
- L'arbitre doit veiller à ce que le ballon ne soit plus déplacé une fois qu'il a été correctement placé.
- Il doit s'assurer que les joueurs de l'équipe qui défend restent à la distance réglementaire jusqu'à ce que le coup franc soit tiré. Cela s'applique en particulier aux joueurs du mur qui *grignotent* cette distance.
- Si ce *grignotage* se produit lors du tir du coup franc et qu'un but n'est pas marqué, le coup franc doit être rejoué et le joueur fautif averti.

2. Cours d'introduction pour les arbitres internationaux de l'UEFA

a) Vers un niveau de sanction cohérent

Les arbitres ont discuté des éléments qu'il faut prendre en compte pour décider du niveau de sanction approprié en cas de contacts physiques antisportifs (nature de l'infraction, circonstances...).

b) Diriger l'équipe

L'importance du travail d'équipe et tous les aspects d'une éventuelle assistance de la part des arbitres assistants ont été discutés. Un accent particulier a été mis sur le contact visuel comme un processus dans les deux sens et la nécessité de donner la priorité au drapeau de l'arbitre si le système de signal sonore ne fonctionne pas. Les arbitres devraient rappeler à leurs assistants la technique du *wait and see* et l'importance des éléments suivants :

- positionnement et angle de vue corrects,
- coopération,
- assistance lors d'infractions qui n'ont pas été vues par l'arbitre,
- assistance lors de fautes commises près de ou dans la surface de réparation.

En général, les arbitres devraient favoriser la confiance de leurs arbitres assistants et discuter clairement et ouvertement de tous les aspects de la performance attendue afin d'augmenter la motivation.

Des inquiétudes se sont exprimées selon lesquelles certains arbitres assistants ne suivent pas systématiquement les directives de l'UEFA, décidées lors de cours pour arbitres précédents, concernant l'utilisation du drapeau et des signaux discrets.

c) Garantir une amélioration constante

Les nouveaux arbitres internationaux ont été informés des instructions de l'UEFA données aux arbitres internationaux lors des derniers cours, en particulier les actions requises pour les cas suivants : désapprobation, confrontation, avantage, utilisation non autorisée des bras et des coudes, avantage et faute de main.